

Le canton du Jura et le tiers monde

Autor(en): **Schaffter, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **86 (1983)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le canton du Jura et le tiers monde

par Roger Schaffter
député au Conseil des Etats
ancien Délégué à la Coopération de la République et Canton du Jura

Parmi les entreprises de coopération que les articles 4 et 53 de la Constitution imposent à la République et Canton du Jura figurent au premier rang, pour l'importance que les autorités leur attribuent et pour les crédits que le Parlement leur alloue, la coopération technique et culturelle avec le tiers monde ainsi que l'aide humanitaire aux pays en voie de développement et aux peuples victimes de catastrophes naturelles ou de guerres.

Si l'aide humanitaire transite tout naturellement par les organisations caritatives jurassiennes — ou suisses, quand les premières font défaut — la responsabilité de la coopération technique est entièrement assumée par les services de l'Etat. Il en est ainsi de la coopération avec la République des Seychelles.

On ne manquera pas de se demander, à ce propos: pourquoi la République des Seychelles? Ces pages et celles qui les suivent donneront la réponse. En effet, le projet d'un accord n'a pas mûri spontanément sur un sol non défriché. Au contraire. Il s'est trouvé aux Seychelles un homme, le docteur Maxime Ferrari, qui, lié aux capucins jurassiens établis dans les îles, a suivi à travers eux la lutte du peuple jurassien pour son autonomie. Le docteur Ferrari rêvait d'une même délivrance pour ses concitoyens, alors sous la tutelle anglaise. Et voyez les effets d'un heureux hasard: alors que le peuple jurassien arrachait l'indépendance cantonale le 23 juin 1974, deux ans plus tard les Seychellois renversaient le régime anglais et... le docteur Ferrari devenait ministre du Plan et du Développement! A son premier voyage en Europe, le nouveau ministre tint à saluer d'anciens amis jurassiens, qui lui firent rencontrer M. François Lachat, Ministre jurassien de la Coopération. Et le reste alla comme de soi.

Quoi de plus naturel, en effet, que deux Etats comme le canton du Jura et la République des Seychelles établissent des liens de coopération? D'une population presque égale, tous deux faisant l'apprentissage de l'autonomie, tous deux désireux de sortir de l'enclos où leur condition les avait trop longtemps retenus, ils sont faits pour s'entraider. Sans doute est-il trop tôt pour faire ne fût-ce qu'un premier bilan. Mais les expériences se succèdent et l'on

peut déjà prédire qu'elles conduiront à une œuvre de longue haleine. Les nécessités ont voulu que les premiers coopérants — dont un donne plus loin ses impressions — fussent des enseignants, dont la tâche essentielle consista à faire revivre le français sur ces îles où chante le créole. Les observations faites par ces précurseurs — il faut bien les appeler ainsi! — conduisirent à un examen plus approfondi des besoins seychellois. Et c'est ainsi que l'an dernier prirent corps des plans plus audacieux, visant la réalisation d'œuvres plus concrètes, par exemple la création d'une bibliothèque nationale seychelloise et la formation du personnel ad hoc, la mise sur pied d'une clinique rurale, l'aide à la réalisation d'une école technique. Tous projets qui font depuis plusieurs mois l'objet d'une étude sérieuse et auxquels les responsables de l'Aide technique suisse au tiers monde ont promis leur appui, non seulement moral, mais aussi matériel. Peut-être verra-t-on, dans un proche avenir, les coopérants jurassiens assumer, grâce aux initiatives venues de Delémont, la responsabilité de l'aide suisse à la jeune République de l'Océan Indien. Ce serait là un heureux résultat, propre à enorgueillir les Jurassiens, que l'étroitesse de leur budget n'empêche nullement de se montrer d'année en année plus généreux et plus ouverts aux nécessités de la coopération internationale.

Roger Schaffter